



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 90129

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment sur les conditions d'emploi des personnes handicapées. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour chacune des années 2003, 2004 et 2005.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères tient à préciser qu'il poursuit une politique volontariste en faveur des personnes handicapées, qui représentent chaque année 6 % des recrutements. Ainsi, il a procédé au recrutement de 6 personnes handicapées en 2003 (1 en catégorie A, 2 en catégorie B et 3 en catégorie C), de 5 en 2004 (2 en B et 3 en C) et de 10 en 2005 (1 en A, 2 en B et 7 en C). Le ministère, qui s'est, depuis plusieurs années, tout particulièrement investi dans l'insertion des personnes handicapées dans ses services, ne manquera pas de poursuivre ces objectifs au titre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tant en ce qui concerne la formation de ses agents, l'aménagement de leur poste de travail, l'accessibilité de ses locaux tant en France qu'à l'étranger ainsi que la prise en charge de certaines aides matérielles. Il continuera à encourager la mutation dans ses différentes directions et dans ses postes à l'étranger des agents handicapés, s'ils en expriment le souhait, afin que leur expérience professionnelle soit diversifiée, au même titre que l'ensemble de leurs collègues.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90129

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3228

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6491